

La TVA dans le cadre d'opérations triangulaires intra-communautaires

Les règles de base – Comment procéder?

15 mai 2014



Building a better
working world

Opérations triangulaires

Directive 2006 / 112 / CE – lieu de taxation

Article 40

Le lieu de taxation d'une acquisition intra-communautaire est l'endroit où se trouvent les biens au moment de l'arrivée du transport à destination de l'acquéreur

Article 41

Le lieu de taxation est réputé se situer sur le territoire de l'Etat qui a attribué le numéro de TVA sous lequel l'acquisition a eu lieu dans la mesure où l'acquéreur n'établit pas que l'acquisition a été soumise à la TVA conformément à l'article 40

Article 42

L'acquisition est réputée avoir été soumise à la TVA conformément à l'article 40 lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- (i) L'acquéreur établit avoir effectué l'acquisition pour les besoins d'une livraison subséquente, effectuée sur le territoire de l'Etat membre déterminé conformément à l'article 40, pour laquelle le destinataire a été désigné comme redevable de la taxe,
- (ii) L'acquéreur a rempli les obligations relatives au dépôt de l'état récapitulatif

Opérations triangulaires

Directive 2006 / 112 / CE – Exemption

Article 141

Chaque Etat membre prend des mesures particulières afin de ne pas soumettre à la TVA les acquisitions intracommunautaires effectuées sur son territoire lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- l'acquisition de biens est effectuée par un assujetti (B) qui n'est pas établi dans cet Etat membre (C), mais identifié à la TVA dans un autre Etat membre (B)
 - => *B peut être identifiée dans l'Etat C et a le choix d'utiliser son numéro de l'Etat B ou C*
- l'acquisition de biens est effectuée pour les besoins d'une livraison subséquente de ces biens, effectuée dans ce même Etat membre (C) par cet assujetti (B)
 - => *B doit être un assujetti*
- les biens ainsi acquis par cet assujetti (B) sont directement expédiés ou transportés à partir d'un Etat membre (A) autre que celui à l'intérieur duquel il est identifié à la TVA et à destination de la personne (C) pour laquelle il effectue la livraison subséquente
- Le destinataire (C) de la livraison subséquente est un autre assujetti ou une personne morale non assujettie, identifiée à la TVA dans ce même Etat membre
- Le destinataire (C) a été désigné comme redevable de la taxe due au titre de la livraison effectuée par l'assujetti qui n'est pas établi dans l'Etat membre dans lequel la taxe est due

Opérations triangulaires

Décisions de la Cour de Justice de l'UE

EMAG (C-245/04)

Lorsque deux livraisons subséquentes des mêmes biens ne donnent lieu qu'à un seul transport, ce transport ne peut être affecté qu'à une seule des deux livraisons qui seule sera exonérée

Euro Tyre Holding (C-430/09)

A quelle livraison le transport doit-il être affecté? L'ensemble des circonstances de fait doit être considéré. Dans le cas d'espèce, l'expression de l'intention de transporter les biens vers un autre Etat membre et la présentation d'un numéro de TVA dans cet autre Etat membre sont des éléments importants

Opérations triangulaires

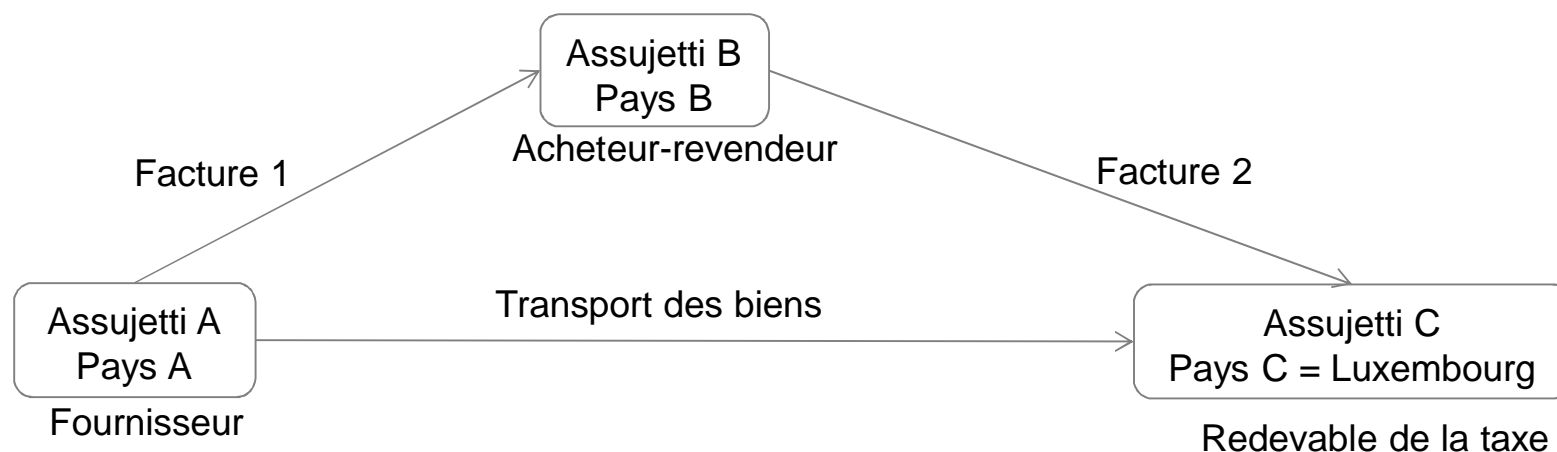
Au niveau Européen

Pour l'application de la mesure de simplification, la Directive et la jurisprudence ne s'opposent pas à ce que :

- C soit identifié à la TVA dans l'Etat membre A
- B soit identifié à la TVA dans l'Etat membre C
- A, B ou C soit responsable du transport des biens directement de l'Etat membre A vers l'Etat membre C
- Le destinataire des biens transportés ou expédiés les vende à son tour à une quatrième personne

=> différences d'application entre les Etats membres

Opérations triangulaires C identifié à la TVA en A



Scenario 1:

- ▶ C identifié à la TVA dans l'Etat C est également identifié à la TVA dans l'Etat A

Question:

- ▶ la mesure de simplification concernant les opérations triangulaires reste-t-elle applicable si C est immatriculé à la TVA également dans le pays A?

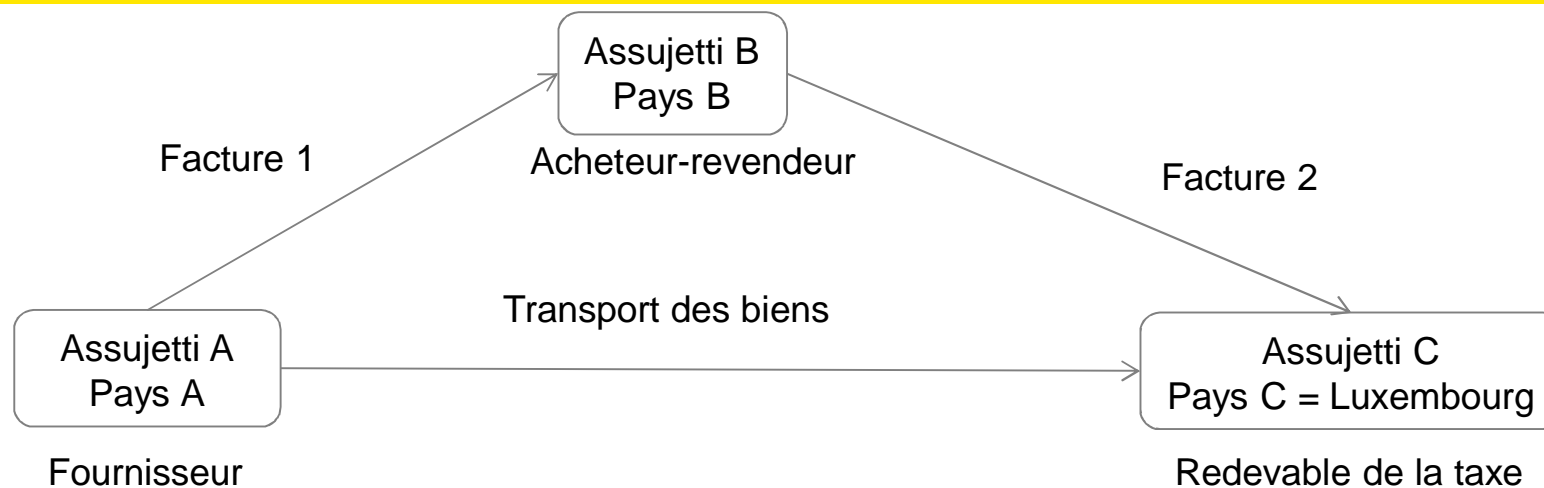
Réponse pour le Luxembourg: OUI

Scenario 1 – Comparaison avec les autres Etats membres

La mesure de simplification reste applicable	La mesure de simplification ne s'applique pas
Autriche Belgique Croatie Danemark Estonie Finlande France Lettonie Lituanie Pays-Bas Slovaquie Slovénie Royaume-Uni République Tchèque	Allemagne Chypre Suède

Opérations triangulaires

B identifié à la TVA en C



Scenario 2 :

- ▶ B identifié dans l'Etat membre B est également identifié à la TVA au Luxembourg, Etat membre C

Question:

- ▶ la mesure de simplification concernant les opérations triangulaires reste-t-elle applicable si B, l'acheteur-revendeur est immatriculé à la TVA au Luxembourg (i.e. le pays C)?

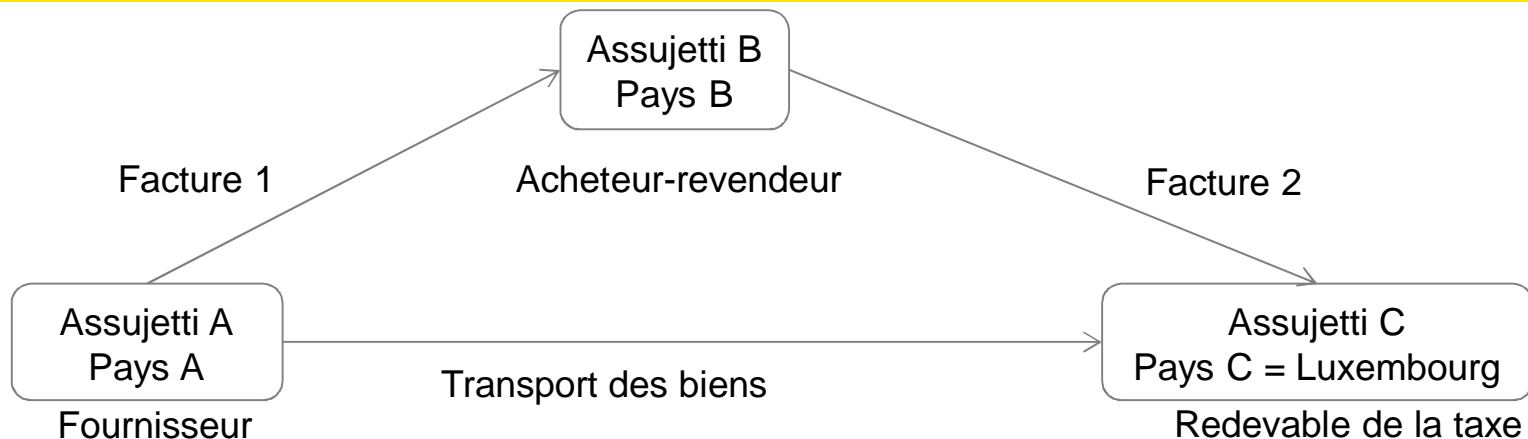
Réponse pour le Luxembourg: NON

Scenario 2 – Comparaison avec les autres Etats membres

La mesure de simplification reste applicable	La mesure de simplification ne s'applique pas
Estonie (accepté en pratique) Finlande Pays-Bas Slovénie (toutefois, confirmation par les autorités recommandée) Suède	Allemagne Autriche Belgique Chypre Croatie Danemark France Lettonie Lituanie Slovaquie Royaume-Uni République Tchèque

Opérations triangulaires

Transport dans la relation B - C



Scenario 3:

- ▶ Entre A et B, les biens sont vendus sans être transportés (les biens restent dans le pays A)
- ▶ Les biens acquis par B seront directement expédiés ou transportés du pays A au Luxembourg en connexion avec la 2^{ième} transaction entre B et C

Question:

- ▶ la mesure de simplification concernant les opérations triangulaires reste-t-elle applicable si le transport est fait dans la relation B – C?

Réponse pour le Luxembourg: NON

Scenario 3 – Comparaison avec les autres Etats membres

La mesure de simplification reste applicable	La mesure de simplification ne s'applique pas
<p>Danemark (accepté en pratique) Lettonie Suède Royaume-Uni</p> <p><i>Si le transport est pris en charge par B</i></p> <p>Slovaquie Slovénie République Tchèque</p>	<p>Allemagne Autriche Belgique Chypre Croatie Estonie Finlande France Lituanie Pays-Bas</p> <p><i>Si le transport est pris en charge par C</i></p> <p>Slovaquie Slovénie République Tchèque</p>

Opérations triangulaires

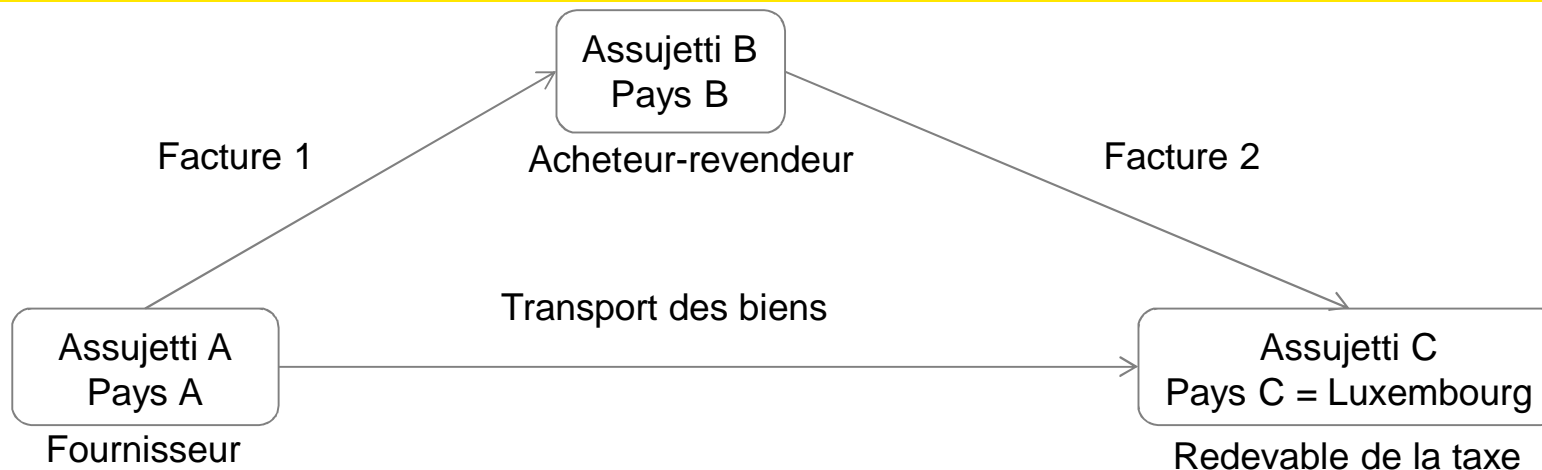
Au niveau Européen

Cependant, pour l'application de la mesure de simplification, la Directive indique :

- l'acquisition de biens est effectuée par un assujetti *B qui N'est PAS établi dans cet Etat membre C*, mais identifié à la TVA dans un autre Etat membre B
- les biens ainsi acquis par cet assujetti B sont directement expédiés ou transportés à partir d'un Etat membre A *AUTRE QUE* celui à l'intérieur duquel il est identifié à la TVA et à destination de la personne C pour laquelle *IL* effectue la livraison subséquente
 - B ne peut être établi en C
 - B effectue la livraison à C à destination duquel les biens sont transportés

=> Des différences existent entre les Etats membres

Opérations triangulaires B établi sans être identifié à la TVA en C



Scenario 4 :

- ▶ B a un établissement stable au Luxembourg, C

Question:

- ▶ la mesure de simplification concernant les opérations triangulaires reste-t-elle applicable si B, l'acheteur-revendeur a un établissement stable au Luxembourg (i.e. le pays C)?

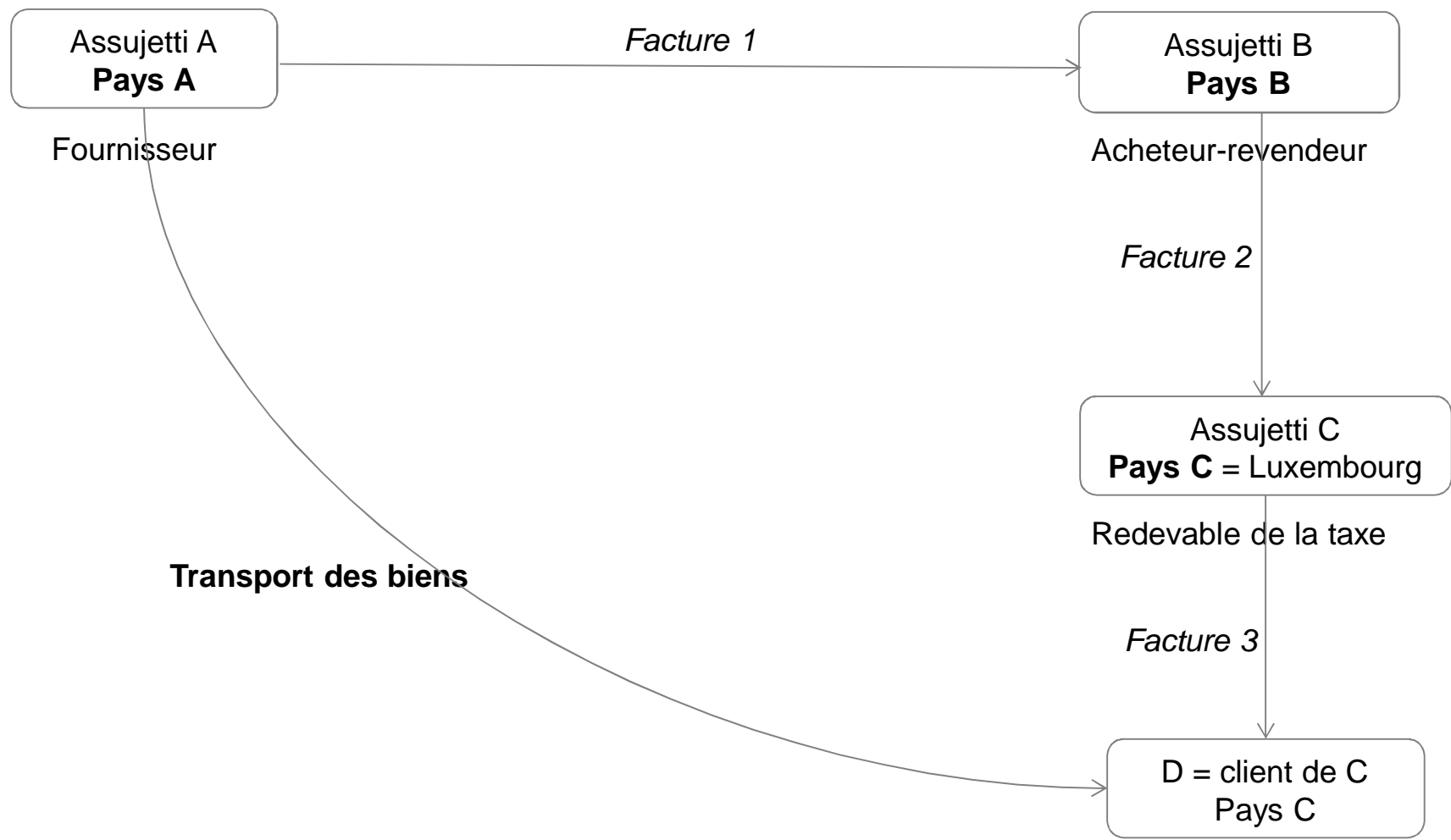
Réponse pour le Luxembourg: NON

Scenario 4 – Comparaison avec les autres Etats membres

La mesure de simplification reste applicable	La mesure de simplification ne s'applique pas
<p>Slovaquie</p> <p><i>Si l'établissement stable n'intervient pas dans la transaction</i></p> <p>Finlande</p> <p>Slovénie</p> <p><i>Si l'établissement stable n'est pas immatriculé à la TVA:</i></p> <p>Danemark (toutefois, confirmation par les autorités recommandée)</p> <p>République Tchèque</p> <p>Royaume-Uni</p>	<p>Allemagne</p> <p>Autriche</p> <p>Belgique</p> <p>Chypre</p> <p>Croatie</p> <p>Estonie</p> <p>France</p> <p>Lettonie</p> <p>Lituanie</p> <p>Pays-Bas</p> <p>Suède</p>

Opérations triangulaires

Transport vers D, établi en C



Opérations triangulaires

Transport vers D, établi en C

Scenario 5:

- ▶ Les biens ainsi acquis par B sont directement expédiés ou transportés de l'Etat membre A vers l'Etat membre C, à destination de D, client de C

Question:

- ▶ la mesure de simplification concernant les opérations triangulaires reste-t-elle applicable si le transport est effectué directement à destination de D, établi en C?

Réponse pour le Luxembourg: NON

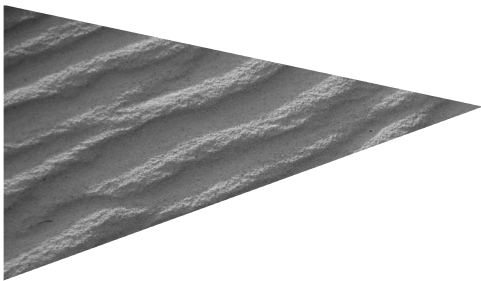
Scenario 5 – Comparaison avec les autres Etats membres

La mesure de simplification reste applicable	La mesure de simplification ne s'applique pas
Belgique Danemark Estonie Finlande Lettonie (toutefois, confirmation par les autorités recommandée) Slovaquie Suède République Tchèque Royaume-Uni	Allemagne Autriche Chypre Croatie France Lituanie Pays-Bas Slovénie

Questions ?



Merci



EY

Building a better
working world

Yannick Zeippen

yannick.zeippen@lu.ey.com

+352.42.124.7362

Disclaimer

The information in this presentation is intended to provide only a general outline of the subjects covered. It should not be regarded as comprehensive or sufficient for making decisions, nor does it replace professional advice.

Accordingly, Ernst & Young Tax Advisory Services Luxembourg S.à r.l. accepts no responsibility for loss arising from any action taken or not taken by anyone using this information.

The information herein will have been supplemented by explanations arising from any oral presentation by us and should be considered in the light of this additional information.

If you require any further information or explanations, or specific advice, please contact us and we will be happy to discuss matters further.

EY | Assurance | Tax | Transactions | Advisory

About EY

EY is a global leader in assurance, tax, transaction and advisory services. The insights and quality services we deliver help build trust and confidence in the capital markets and in economies the world over. We develop outstanding leaders who team to deliver on our promises to all of our stakeholders. In so doing, we play a critical role in building a better working world for our people, for our clients and for our communities.

EY refers to the global organization and may refer to one or more of the member firms of Ernst & Young Global Limited, each of which is a separate legal entity. Ernst & Young Global Limited, a UK company limited by guarantee, does not provide services to clients. For more information about our organization, please visit ey.com.

© 2014 Ernst & Young (CIS) B.V.
All rights reserved.